

# 183

# Domaine public

## Le progrès technique et les militaires

L'affaire prend l'allure d'une compétition sportive. Chaque avion a sa cohorte de supporters. Que ce soit le « Corsair », avec en tête MM. Gnaegi et Schulthess (chef du groupement pour l'armement), le « Saab », avec le conseiller national Rentschler; et l'énumération pourrait se poursuivre jusqu'aux partisans d'un renforcement prioritaire de la DCA ou aux fanatiques des fusées.

Derrière ces affrontements de personnalités, qui s'empoignent malgré les ordinateurs et les évaluations rationnelles des caractéristiques de la Suisse, des conceptions de l'arme aérienne s'affrontent : ce bombardier ultra-perfectionné (si cher que nous ne pourrions en acheter qu'une cinquantaine), cet appareil maniable et polyvalent, cet avion solide, bon marché, adapté à notre système de milice, toutes ces images idéales correspondent chacune à une conception stratégique.

Tenter de discerner les enjeux véritables, c'est d'abord fixer le contexte du choix, dont les dominantes sont les suivantes :

1. La leçon de la crise des « Mirages ». L'organisation du DMF, sérieusement revue entre 1964 et 1969, devait permettre une forme scientifique d'appréciation sous l'œil vigilant d'un parlement aux pouvoirs de contrôle renforcés.

2. La stratégie dite de défense de zone (Aerea Defence). L'accent mis, en 1966, dans la conception de la défense militaire et, en 1969, dans la conduite des troupes, sur cette stratégie renforçait le besoin d'un avion particulièrement adapté à l'appui de la troupe au sol, déjà perceptible après le choix du « Mirage » (un nouvel intercepteur à très hautes performances s'imposait d'autant moins qu'en raison de la réduction de 100 à 57 du nombre des « Mirages », la flotte militaire suisse réellement utilisable est tombée de 500 appareils dans les années 60, à moins de 200 actuellement).

3. Les données multiples de notre situation et les leçons contradictoires des conflits actuels. Ces données semblent, quant à elles, avoir réduit à néant les espoirs d'une définition plus précise des tâches de l'arme aérienne, qui ne perce ni dans les textes existants, ni chez les responsables politiques et militaires.

Tous ces facteurs se conjuguent dans les tergiversations actuelles.

En réalité, le problème que pose l'acquisition des avions modernes est un peu la quadrature du cercle : les progrès foudroyants de la technologie militaire limitent à cinq ans environ la durée de crédibilité d'un appareil très perfectionné alors que nos possibilités financières et militaires nous contraignent à laisser ces avions en service au moins quinze ans.

Pour empêcher les excès, impossible de compter sur le système de l'« enveloppe » (montant maximum des dépenses prévu à l'avance) : les experts, à la recherche du dernier gadget, sacrifient alors la quantité, non pas à la qualité, mais à la sophistication !

Il faut donc renverser le processus. Et tenir compte d'abord des particularités de notre sol, des données de notre diplomatie, des limites de nos finances, pour dessiner le contour, non seulement financier, mais presque technique du projet qui sera confié aux experts. Un tel travail, avec l'aide de spécialistes, est à la portée d'un parlement de milice. Il peut être compris de l'opinion.

### SPÉCIAL « AVION DE COMBAT »

Le sujet l'imposant, nous avons sacrifié quelques-unes des rubriques habituelles pour étendre le dossier aux quatre premières pages : p. 2 : Un précédent, les « Mirages »; p. 3 : Le nouvel avion; pp. 4 et 5 : La valse des millions, la décision rationnelle et ses limites, la composition d'une importante commission.

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand  
No 183 15 juin 1972  
Neuvième année

Rédacteur responsable :  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année : 33 francs

Administration, rédaction :  
1002 Lausanne, case 1047  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Claude Bossy  
Jean-Claude Favez

## 1. Le précédent des « Mirages » : bien mal acquis ne profite jamais

Le message du Conseil fédéral du 30 juin 1960 définit ainsi les deux missions de l'armée :

« L'armée, instrument de l'Etat, doit assurer aussi bien directement qu'indirectement l'indépendance du pays. Deux voies, pour cela, lui sont ouvertes :

- a) celle qui consiste, tout d'abord, à intimider un adversaire éventuel, et surtout à le dissuader d'ouvrir les hostilités contre nous;
- b) celle qui consiste ensuite, en cas d'hostilités, à assurer par des opérations militaires l'indépendance de l'Etat et l'intégrité de son territoire. »

D'où une triple mission de l'aviation qui doit tout à la fois, protéger l'espace aérien neutre, appuyer l'armée qui défend le territoire national et l'éclairer sur les intentions de l'ennemi par ses reconnaissances.

---

## La toute-puissance et ses aberrations

Selon Paolo Urio (au chapitre 5, les conclusions de son ouvrage), qui a étudié de près les multiples rapports des commissions d'examen de l'affaire des « Mirages », les points suivants méritent d'être soulignés :

1. Aucun des membres du GTAA, ni le colonel Keller, représentant de l'EMG, président, ni le colonel Bloetzer, représentant des troupes d'aviation et de DCA, ni l'ingénieur Greinacher, du Service technique militaire, n'a de compétence

Dès l'abandon, au printemps 1958, de la fabrication de l'avion de combat « P-16 », le Département militaire fédéral entreprend les démarches nécessaires pour acquérir un appareil de hautes performances qui réponde si possible à ce triple besoin. Le chef de l'Etat-major général crée à cet effet, le 10 août 1958, un groupe de travail, le GTAA, dont l'avis sera déterminant et dont l'activité sera au centre des travaux des commissions d'enquêtes lorsque celles-ci s'empareront de l'affaire des « Mirages ».

En octobre 1959, le « Mirage » l'emporte définitivement contre son dernier concurrent, le « Draken ». Le GTAA s'attache maintenant à choisir le système électronique et s'arrête en octobre 1961 au Taran contre l'avis du Service technique militaire. Tous les calculs établis avec Dassault sont rendus caducs par ces virevoltes électroniques. Et les ennuis se multiplient : les modifications exigent de renforcer le train d'atterrissage; le nouvel appareillage électronique entraîne un allongement du fuselage; mais ce dernier demande à son tour, pour que les avions puissent entrer dans les cavernes des aéroports de montagne, que le nez des appareils soit articulé. En outre, la polyvalence, recherchée dès le début, doit être abandonnée, et il faudra concevoir un

---

*particulière dans l'industrie et la science aéronautiques.*

2. Le GTAA ne fera jamais appel à des spécialistes de l'aéronautique.

3. Le GTAA ne recevra pas le cahier des charges prévu (il interprétera les directives de la Commission de défense nationale) et ses indications ne seront jamais vérifiées par l'EMG, de l'aveu du chef de celui-ci.

4. Quant à l'organisation des essais, le GTAA agira de façon autonome, passant notamment par-dessus la tête du Service technique militaire.

autre type d'appareil construit spécialement pour l'exploration, précision qui n'apparaît pas dans la demande de crédits de 1961.

D'où, du « Mirage III C » au « Mirage III S », 356 millions de dépenses supplémentaires plus 220 millions de renchérissement !

Et c'est le réveil pénible de 1964, après la dernière décision du parlement acquise facilement le 8 juin 1961 sur un crédit de 514 millions pour 100 « Mirages »; ce sont les commissions successives chargées d'examiner les dépassements de crédits (Daenzer et Furgler).

Outre des sanctions personnelles, l'affaire des « Mirages » entraîne deux conséquences :

— indirectement la revision de la conception de la défense nationale militaire qui trouve son expression dans le message du Conseil fédéral du 6 juin 1966;

— directement une réorganisation du processus d'acquisition du matériel de guerre au DMF (création du groupement de l'armement) et une réforme des structures de ce même département ainsi qu'un renforcement du contrôle parlementaire (réglementation de la procédure parlementaire, renforcement et extension des pouvoirs des commissions parlementaires).

---

5. Le désordre présidant à l'estimation des frais, en particulier concernant les répercussions des transformations techniques exigées par les experts, sera tel que Dassault finira par demander lui-même à la Suisse de créer un organe de coordination financière (octobre 1961); d'où la réduction de l'estimation du coût de 100 « Mirages » de 1077,56 à 871 millions.

6. Aucun document ne vient contredire la thèse que dès le début, et presque sans discussion, on a admise à tous les niveaux de l'administration militaire, que le nouvel appareil serait construit sous licence par l'industrie aéronautique suisse.

## 2. Le nouvel avion : malgré les précautions...

En 1966 le message du Conseil fédéral définit ainsi les tâches de l'armée : « Par sa présence et son état de préparation, notre armée doit contribuer à montrer qu'une attaque de notre territoire ne serait pas payante et, partant, à sauvegarder notre indépendance en évitant si possible la guerre. »

Outre sa mission de défense de l'espace aérien, de reconnaissance et de transports, l'aviation doit donc assumer un rôle essentiel dans l'appui de la troupe au sol. C'est dans ce sens que la commission de défense nationale définit en 1967 les tâches du nouvel appareil : « combattre des objectifs terrestres importants et fortement protégés par la DCA, assurer sa propre protection, assurer, en cas de besoin et dans la mesure du possible, la protection des avions de moindre puissance encore existants ».

Toute une série de décisions sont prises qui devraient alléger la tâche du DMF : le groupement de l'armement bénéficie d'une nouvelle structure dès 1969; diverses commissions sont créées (voir encadré ci-contre); le processus de décision (placé dès septembre 1969 sous la direction de M. H. Schulthess, chef du groupement de l'armement) est divisé en trois phases successives : pré-évaluation, évaluation et phase parlementaire; ces phases sont conduites selon des schémas de décision rationnelle (PERT, SPPB, arbre de structure, recherche opérationnelle, etc.) mis en vigueur dans l'administration du Pentagone par McNamara déjà.

D'où une meilleure présentation des alternatives grâce à des données traitées plus en profondeur par les spécialistes les plus avertis. Le parlement, quant à lui, est tenu au courant du processus (interpellations et motions se succèdent en 1970-1971); les commissions militaires, régulièrement informées, tiennent en septembre 1969 de larges assises (« hearings ») pour connaître l'avis des milieux de l'industrie aéronautique, des fonction-

naires des Finances, de l'OFIAMT, etc... sur l'opportunité d'une construction sous licence et ces auditions font, semble-t-il, pencher la balance dans le sens d'une réponse négative.

Mais ni la multiplication des commissions consultatives, ni l'affinement des méthodes d'analyse, ne permettent d'effacer le mauvais souvenir du « Mirage », de rétablir la confiance entre le parlement et l'administration, comme le prouvent les revirements qui surviennent dès 1970.

En été 1966, un tri est fait entre neuf avions candidats et le DMF recommande, une année après, au Conseil fédéral de choisir entre l'américain « Corsair » et l'italien « Fiat ». En mai 1970, M. Gnaegi annonce publiquement le choix du « Corsair » qui coûterait 1,8 milliard. La facture inquiète le parlement et l'opinion publique; le Conseil fédéral (qui avait fixé en 1967 l'« enveloppe » de la dépense à 1300 millions) fait volte-face et demande aux organes compétents de préparer une alternative au « Corsair » pour la fin de 1970. Devant les réticences du chef du DMF et du chef du groupement de l'armement, et pour des raisons diplomatiques en partie, il décide en 1971 (21 juin) que « les types « Milan » et « Corsair » doivent être examinés à égalité ».

### Au secours du DMF

Les commissions chargées de préparer l'acquisition du nouvel avion, après la leçon des « Mirages » :

— Centre des projets pour l'acquisition d'avions de combat, subordonné au chef du groupe de planification de l'EMG, chargé de la coordination entre les aspects militaires (commandant des troupes d'aviation et de DCA), techniques et commerciaux (chef du groupement de l'armement) et les collaborations extérieures (Institut pour la recherche opérationnelle à Zurich). Ce centre doit aussi tenir le chef de l'EMG au courant de l'évolution des travaux.

Et le « Saab 105 » suédois, le « Harrier » britannique (à décollage vertical, construit par la maison Hawker-Siddeley d'où sont sortis le « Vampire », le « Venom » et le « Hunter ») de réapparaître à la surface...

S'accroissent (et se neutralisent dans les meilleurs des cas) pressions diplomatiques et économiques jusqu'à ce que le Conseil fédéral ne puisse plus, pour de sérieuses raisons financières et militaires, reculer l'échéance : c'est alors cette démonstration du 30 mai dernier à Payerne où entrent en compétition le « Corsair » et le « Milan ».

Cette journée des dupes, dénoncée par la presse, n'apaise pas les passions. On stigmatise les procédés de « Corsair » avantagé par le cahier des charges (les buts de tir défavoriseraient le « Milan »); on souligne l'inclination américaine de M. H. Schulthess qui travailla dans l'industrie aéronautique aux Etats-Unis; on rappelle les avantages d'un avion « européen » et le prix du « Corsair » dont on ne pourra acquérir au mieux qu'une cinquantaine d'exemplaires, dont les homologues américains ont été retirés du Vietnam en raison de difficultés techniques...

### ● Suite du dossier en pages suivantes

— Comité de coordination (chef de l'EMG, commandant des troupes d'aviation et de DCA, chef du groupement de l'armement) qui traite les questions fondamentales, donne les directives de base et informe le chef du DMF.

— Commission pour les avions militaires, organe consultatif du chef du Département, composée de personnalités du monde scientifique, économique, industriel, présidée par le professeur E. Amstutz.

— Commission pour les exigences militaires du matériel aéronautique, organe consultatif du chef des troupes d'aviation et de DCA, composée en majorité d'ingénieurs du secteur privé (ASIA, voir composition détaillée au chapitre 4).

### 3. Des Vampires aux Mirages: la valse des millions

Depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale, l'acquisition des avions militaires a été l'objet de longues discussions, en raison du coût accru des appareils et de leur haute technicité, de plus en plus difficilement dominée par l'administration, le parlement et même l'armée de milice.

— Juin 1947. Le Conseil national vote un crédit de 64,4 millions pour l'achat de 76 « Vampires » par 74 voix contre 59.

— Mars 1949. Le Conseil national accorde 108 millions pour l'achat de 100 autres « Vampires » après un débat difficile.

— Mars 1951. Le Conseil national vote un crédit de 175 millions pour l'acquisition de 150 « Venoms ».

— Mars 1953. Le Conseil national complète le précédent achat par un crédit de 115 millions destiné à acquérir 100 autres « Venoms ». Au cours des débats, certains députés réclament une commission d'enquête.

— Mars 1956. Le Conseil fédéral reçoit les 17,6 millions qu'il demandait pour poursuivre les essais du prototype « P-16 » construit par la Fahr- und Flugzeugwerke AG Altenrhein. Ce

vote, acquis par 124 voix contre 17, clôt une longue discussion au cours de laquelle certains conseillers nationaux ont accusé l'industrie privée d'avoir utilisé à son profit les projets de l'aile Delta de l'industrie aéronautique fédérale (Flugzeugwerke Emmen) et reprochent au conseiller fédéral Kobelt de brader les deniers publics au profit d'intérêts privés.

— Décembre 1956. Malgré l'affaire hongroise, les conseils législatifs refusent l'acquisition de 40 « Mystères » français.

— Janvier 1958. A l'issue d'un débat animé, le Conseil national accorde 312,7 millions pour l'achat de 100 « Hunters ».

— Mars 1958. Crédit de 407 millions pour 100 avions de type « P-16 ».

— 25 mars 1958. Chute d'un prototype du nouvel appareil dans le lac de Constance. Les autorités fédérales prennent alors la décision, encore aujourd'hui controversée, d'abandonner l'achat, donc la fabrication du « P-16 ».

— Juin 1961. Les Chambres fédérales votent un crédit de 871 millions pour l'acquisition de 100 « Mirages III S » qui doivent remplacer le « P-16 ».

— Avril 1964. Le Conseil fédéral demande un complément de crédit de 576 millions. Eclatement de l'affaire des « Mirages ». Seuls 57 appareils, dont 18 d'exploration, seront finalement achetés.

### 5. Les limites des techniques de décision rationnelle: l'avis d'un politologue

*Le cas du choix du nouvel avion a permis\* de mettre en lumière les limites des techniques de décision rationnelle utilisées dans le cadre d'un système politique. Il s'agit d'une véritable démystification d'affirmations telles que : « On a confié aux ordinateurs le choix du nouvel avion ». (...)*

*A posteriori la décision rationnelle dépendait et dépend encore aujourd'hui, le choix n'ayant pas encore été arrêté) : (a) des réactions du parlement, de la presse et d'autres acteurs (par exemple les pilotes), et (b) de la découverte de nouvelles alternatives. Est apparue une divergence entre les objectifs de certains acteurs du système politique (administration, gouvernement, presse). Ce déséquilibre a eu pour conséquence un prolongement de la phase de la préparation de la décision et une augmentation du coût de l'opération (salaire des fonctionnaires travaillant au projet, coût du maté-*

*riel technique — ordinateur par exemple — et renchérissement).*

*Cet état de choses, dont ne sont nullement responsables les techniciens qui ont appliqué les techniques de décision rationnelle, fait apparaître une difficulté certaine du système politique suisse à résoudre ce type de problèmes. Les efforts nécessaires pour améliorer cette capacité de décision devraient viser (a) à une définition plus précise de la conception de la défense nationale, et par conséquent des programmes d'armement (ceci pourrait être réalisé par une application encore plus systématique de l'analyse des systèmes), et (b) à éviter dans la mesure du possible l'apparition de déséquilibres entre les objectifs des différents acteurs du système politique, en particulier entre l'administration et les représentants du peuple.*

\* In (à paraître, Genève, 1972) Paolo Urlio : « Processus de décision et de contrôle démocratique en Suisse : étude de cas dans le domaine de la défense nationale »

### 4. Une commission parmi d'autres: responsabilité et influence

Ci-dessous la liste des membres (qui n'a que peu changé depuis le mois de juin 1969) de l'Association suisse de l'industrie aéronautique (ASIA) dont nous avons situé l'importance au chapitre 2 parmi les commissions chargées de préparer l'acquisition d'un nouvel avion :

Aluminium Suisse AG, Zurich; AMESA Ateliers mécaniques et électrochiques S.A., Genève; Usines Ettore Ambrosetti, Manno-Lugano; Bachmann & Cie S.A., Neuchâtel; Baumann & Cie S.A., Rüti; Ateliers des Charmilles S.A., Genève; Condor S.A., Courfaivre; Contraves AG, Zurich; Dätwyler AG, Altdorf; Décolletage S.A., Grenchen; Georges Fischer AG, Schaffhausen; Flug- und Fahrzeugwerke AG, Staad b/Rorschach; Hausammann+Isler, Ing. Büro, Zurich; Walter Franke AG, Aarburg; Usines Jean Gallay S.A., Genève; Hänni & Cie AG, Jegenstorf; Société de vente Hispano Suiza, Genève; Limes, B. von Liliencron, Kloten; Dr. Walter Mäder, Lack- und Farbenfabrik AG, Killwangen; Mecaplex S.A., Grenchen; Metallwarenfabrik Zug, Zug; Moto-sacoche S.A., Genève; G. Naef Flugmechanik, Fischental; Nova-Werke, Ferber+Wran, Zurich; Oederlin+Cie, AG, Baden; O. Key AG, Zurich; Oxal, Châtelaine; Pilatus AG, Stans; Revue Thommen AG, Waldenburg; Von Roll AG, Gerlafingen; Adolphe Saurer AG, Arbon; Schindler-Reliance Electronic AG, Dierikon; Schweiz. Industrie-Ges. SIG, Neuhausen; Schweiz. Lokomotiv+Maschinenfabrik, Winterthur; Schweiz. Wagons- + Aufzügefabrik AG, Schlieren; Sprecher+Schuh AG, Aarau; Standard Telefon+Radio AG, Zurich; Stoppani AG, Bern; Gebr. Sulzer AG, Winterthur; Transair S.A., Colombier; Vibro-Meter S.A., Fribourg; Max Dätwyler+Co., Bleienbach.

## 6. Du bonheur d'être suisse

M. Heiner Schulthess, chef du groupement pour l'armement, au « Sonntags Journal » (27.2.1972) au sujet du choix de l'avion de combat.

*SJ* : Le parlement pèse-t-il lourdement sur votre évaluation ?

*Schulthess* : Nous sommes en démocratie. Et le parlement est la dernière instance qui doit décider du message. La tâche des Etats autoritaires est certainement simplifiée en cette matière; par bonheur justement nous sommes suisses. »

## ÉCONOMIE

### Industrie genevoise et nouvelle frontière

En 1862, deux universitaires genevois, l'un professeur de physique, l'autre de botanique, fondent officiellement la Société genevoise des instruments de physique, dont l'idée était née de leur besoin en matériel de recherche.

La coutume était fréquente à l'époque de la révolution industrielle; elle assurait à l'industrie genevoise, par ce lien quasi familial entre la recherche et la production, une haute technicité et une bonne compétitivité sur les marchés extérieurs.

Un siècle plus tard, l'innovation n'est plus au pouvoir. Et le déplacement de Gardy à Prévengères près de Morges est le signe le plus récent de la crise que traverse depuis plusieurs années l'industrie des machines. Après Le Rêve, fabrique de cuisinières, Gardy, spécialisée dans le matériel électrique, n'a pu faire face aux conditions particulières de Genève : prix des terrains et coût élevé de la main-d'œuvre; ce dernier élément ne jouant pas moins que le premier dont la presse a abondamment parlé.

#### Des salaires moyens

L'entreprise, en effet, ne pouvait offrir que des salaires très moyens, puisqu'on peut estimer que son chiffre d'affaires par ouvrier est de trois à cinq fois inférieur à celui de la chimie par exemple.

Autre élément significatif de cette situation, seul le 5 % de la production est destiné à l'exportation. Bref, Gardy illustre de façon éclatante toutes les faiblesses d'une industrie genevoise des machines qui a pris, au fil des années, un retard évident dans le domaine de la recherche et de la commercialisation. Et le « Journal de Genève » d'écrire : « Il y aura d'autres affaires Gardy. Et d'autres déchirements. »

Certes l'affaire doit être vue aussi sur le plan romand. D'autant que Gardy appartient pour 56 % aux Câbleries et Tréfileries de Cossonay, propriété elle-même pour 35 % des Câbles électriques de Cortaillod et 20 % d'Alusuisse. Et un déplacement de 40 km, malgré les graves problèmes que cela pose pour le personnel, n'entraînera évidemment pas de bouleversement dans l'industrie romande.

#### Un déséquilibre

Cependant le retentissement de ce départ du bout du lac n'a pas qu'une cause émotionnelle. Il dépasse l'attachement que les Genevois traditionnels peuvent avoir pour leur patrimoine. Car l'affaire Gardy repose une fois de plus le problème de l'équilibre économique de Genève, ou plutôt du déséquilibre qui s'accroît entre le secteur tertiaire et le secteur secondaire.

Quelque attirant que soit le tertiaire en raison de son rapport, sa fragilité même interdit qu'une collectivité bâtit sa prospérité sur lui seul. Preuve en sont les départs fréquents de maisons américaines. Genève doit garder un secteur secondaire qui s'adapte aux conditions particulières de la situation. Cela doit se faire par une concertation entre les intéressés et par une intervention des pouvoirs publics, qui, depuis trop longtemps, ont laissé se développer librement le secteur des services à l'échelle internationale surtout.

Mais avant toute chose, l'industrie genevoise doit se consacrer à des activités complexes très techniques et de haute précision qui ont fait longtemps sa caractéristique et sa force.

#### Une nouvelle venue

Pour la première fois depuis des dizaines d'années, une nouvelle entreprise de l'industrie des machines vient de s'installer. Elle est spécialisée dans la fabrication d'appareils de mesure de la pollution. Elle est américaine.

## Les mémoires de Jules Humbert-Droz: tome III

« Mon évolution du tolstoïsme au communisme, 1891-1921 » en 1969, puis « De Lénine à Staline — Dix ans au service de l'Internationale communiste, 1921-1931 » en 1971, aujourd'hui « Dix ans de lutte contre le fascisme », les Editions de La Baconnière poursuivent la publication des mémoires de Jules Humbert-Droz\*.

L'auteur avait mis la dernière main à la rédaction de la troisième partie peu avant sa mort, le 16 octobre 1971. Nous en publions des bonnes feuilles en avant-première, non sans avoir longuement hésité entre les multiples témoignages (lettres, notes de tous ordres, interventions parlementaires, etc.) qui font l'intérêt de cet imposant ouvrage de plus de quatre

cents pages. Finalement, la façon dont Jules Humbert-Droz situe ce tome III dans une brève introduction, et cet épisode rocambolesque de l'emprisonnement de la famille Humbert-Droz à Zurich en 1940, nous paraissent être des exemples remarquables des deux pôles principaux de l'écriture de ce texte qui mêle judicieusement la réflexion politique et la vie elle-même.

Il est à noter que Jenny Humbert-Droz a entrepris la rédaction d'un dernier volet des mémoires de son mari à partir de documents qui recouvrent la période 1941-1971.

\* « Dix ans de lutte contre le fascisme », en souscription jusqu'au 20 juin au prix de 30 francs (dès parution, 36 francs).

### Face à la tactique louvoyante de Moscou

Mon intention n'est pas d'écrire dans ce troisième tome des mes « Mémoires » l'histoire du Parti communiste suisse de 1931 à 1943. Cette période fut la plus troublée et la plus difficile de ma vie de militant. Toute l'activité du Parti communiste suisse pendant ces douze années fut dominée par les décisions prises à Moscou, qui non seulement fixaient la tactique louvoyante et bourrée de contradictions de l'Etat russe et de l'Internationale, que tous les partis communistes devaient appliquer, mais modifiaient encore à volonté la direction du Parti communiste suisse.

Staline, dont l'unique but était de rester seul maître du parti russe et de l'Internationale, avait coutume de briser et de liquider les oppositions puis de reprendre à son compte l'essentiel de leur politique. (...)

Je relaterai essentiellement dans ce troisième tome toutes les péripéties de mes relations avec l'Internationale communiste qui aboutirent, en 1943, à mon exclusion du Parti communiste suisse.

Persuadé en 1927 déjà que la politique de Staline conduirait à une catastrophe et que cette catastrophe ouvrirait les yeux de ceux qui le suivaient aveuglément, certain aussi qu'un revirement se produirait à ce moment-là, j'avais pris la décision de rester discipliné pour agir du dedans, tout en maintenant mon opposition.

Cette attitude qui m'imposa des compromis fut plus difficile et plus grosse de dangers que je ne l'avais pensé en 1928. Il me fallut, pendant des années, pratiquer la politique de duplicité dont usèrent toutes les oppositions durant cette période : multiplier et renouveler les meculpa chaque fois qu'une tentative de ma part de modifier la tactique sectaire de l'Internationale était stigmatisée comme « une rechute dans les

erreurs opportunistes », défendre publiquement la politique stalinienne pendant que, clandestinement, je cherchais à regrouper ceux qu'on a dénommés les conciliateurs à cause de leur attitude conciliante envers les socialistes. Les chefs de l'Internationale n'avaient aucun doute sur ma véritable position politique. J'avais dit à Manouïlsky, en 1929, que je condamnais ma politique par discipline, mais sans changer d'opinion. Eux, les chefs, se contentaient d'une attitude extérieure de soumission tout en se faisant un plaisir de la rendre difficile afin d'éprouver le degré de discipline de ceux qui pratiquaient ce double jeu. Cependant nombre de mes amis, Monatte, Rosmer et d'autres, me crurent partisan convaincu de Staline parce que je n'avais pas, comme eux, rompu mes liens avec l'Internationale et parce qu'ils n'avaient pour me juger que mes écrits et mes déclarations publics.

Le tournant opéré au Septième congrès mondial (1933) renforça ma conviction que j'avais bien agi en restant un oppositional discipliné. Car enfin, mais avec sept ans de retard sur l'histoire, l'Internationale communiste appliquait à l'égard de la socialdémocratie la politique de Lénine à laquelle je m'étais efforcé de rester fidèle. Au lendemain du Septième congrès mondial, je fus réhabilité et replacé à la direction du Parti communiste suisse, considéré comme particulièrement capable d'appliquer la politique de front unique ! A ce moment-là, je crus réellement que Staline changeait sa politique et qu'en Union soviétique aussi Boukharine et les oppositionnels de « droite » et de « gauche » seraient réhabilités et largement mis à contribution pour lutter contre le fascisme... et ce furent les grands procès de Moscou ! Tout d'abord j'avais fait confiance à ces procès, jusqu'au moment où Boukharine, à son tour, fut jugé et exécuté. Je le connaissais assez bien pour être certain qu'il n'avait pas commis les crimes dont on l'accusait. Dès lors ma méfiance envers Staline ne fit qu'augmenter. Je ressentis le traité Hitler-Staline et la dissolution de l'Internationale comme une trahison. L'inuti-

lité de vouloir changer de l'intérieur l'histoire du mouvement communiste m'apparut clairement. L'Etat soviétique n'était plus la Révolution russe. L'Internationale communiste était morte. Aussi mon exclusion du Parti communiste suisse fut-elle pour moi la délivrance d'un joug que j'avais trop longtemps supporté dans l'espoir d'un retour aux sources. Je compris aussi qu'on ne remonte pas le cours de l'histoire.

En Suisse, la grande majorité de la classe ouvrière était organisée dans le Parti socialiste suisse et l'Union syndicale suisse. La Deuxième Guerre mondiale ne posait pas les problèmes au même niveau que la première. Pas de crise révolutionnaire, le Parti communiste réduit à l'état de secte impuissante. Pour agir en faveur des ouvriers et en faveur de la paix, il fallait rejoindre le Parti socialiste, se lier aux masses travailleuses. Je conseillai à mes amis, exclus comme moi du Parti communiste, d'adhérer au Parti socialiste; tout en me rendant bien compte qu'après mes vingt années de vie militante dans le mouvement communiste je ne pouvais songer à y rentrer de moi-même, j'appelai les communistes à refaire l'unité. Très peu de temps après mon exclusion du Parti communiste, Hans Oprecht et Walther Bringolf, tous deux fonctionnaires dirigeants du Parti socialiste suisse, me proposèrent de rentrer au Parti socialiste. Je le fis sans illusion et malgré une très vive opposition de vieux militants socialistes qui ne pouvaient oublier ma longue activité dans le mouvement communiste. Néanmoins je fus admis et, quelques années plus tard, nommé secrétaire du Parti socialiste suisse, poste que j'occupai pendant treize ans.

Lors d'une conférence de l'Internationale socialiste, Guy Mollet me fit cette remarque : « Jamais une chose pareille n'aurait pu se produire dans un autre parti socialiste ! »

Quant à moi je pense que l'expérience du mouvement ouvrier que j'avais acquise dans les rangs communistes m'a permis et me permet encore d'être utile au mouvement socialiste de mon pays.

## Où l'on emprisonne un chat

Après l'arrêté du Conseil fédéral (août 1970) contre « l'activité communiste ou anarchiste », Humbert-Droz rédige un recours dont il croit pouvoir répandre le texte...

*Le jour où Jenny se rendit à l'imprimerie pour y chercher les épreuves, elle fut arrêtée en pleine rue par des gaillards de la police fédérale qui l'emmenèrent tout d'abord au poste, puis sous forte escorte à notre domicile. J'étais absent quand ils procédèrent à la fouille en règle de mon bureau, séquestrant tout ce qui leur tombait sous la main, jusqu'au jeu d'enveloppes préparées et adressées aux membres de l'Assemblée fédérale ! Quand j'arrivais chez moi, je fus immédiatement enfermé à double tour dans la salle à manger, tandis que se poursuivait la perquisition de mon bureau. Mon fils était parti à vélo en Suisse orientale, porter aux sections le journal illégal du Parti communiste. Il rentra vers le soir, muni de sa canne à pêche qu'il avait emportée comme « couverture ». Dès son arrivée, il fut interrogé sur l'emploi de son temps et déclara tranquillement qu'il était allé pêcher.*

— *Et vos poissons ?*

— *Ils n'ont pas mordu. Je rentre bredouille !*

*On l'enferma dans sa chambre pendant que les cinq policiers continuaient leur fouille dans mon bureau. Le mandat de la police était clair : ordre de perquisitionner, même de nuit.*

*Jenny fut embarquée la première. Les policiers fouillèrent ensuite la chambre de Pierre et l'emmenèrent aussi.*

*Enfin la Bupo déverouilla la porte de la salle à manger qu'elle perquisitionna en ma présence, passant ensuite à la salle de bains et à la cuisine. Minuit avait sonné depuis longtemps quand je fus emmené à mon tour. Au moment de fermer mon appartement dont les stores avaient été baissés, je protestai contre le fait que la police y laissait*

*seule ma chatte qui, si nous restions emprisonnés, mourrait de faim et je les menaçai de porter plainte dans ce cas pour avoir martyrisé un animal.*

— *Avez-vous quelqu'un où l'on puisse laisser ce chat pendant votre détention ?*

— *A une heure du matin, avec cinq policiers de la Bupo ! Non, je ne connais personne.*

— *Alors, on l'embarque aussi !*

*Et Minou fut enfermé dans ma cellule, vraisemblablement inculpé de complicité du crime d'avoir adressé un recours à l'Assemblée fédérale ! Mais je dois à la vérité historique d'ajouter qu'il ne resta que trois jours en prison préventive et ne fut ni interrogé, ni inculpé, ni condamné. A la direction du Département de justice et police du canton de Zurich siégeait un socialiste, Jacques Kägi, ancien cheminot et bon garçon qui eut l'intelligence de découvrir que l'emprisonnement d'un chat était contraire à la protection des animaux ! Il ordonna aussitôt la libération provisoire de Minou qui fut confié à une employée de la prison pendant notre détention. Mais ce même conseiller d'Etat socialiste ne découvrit pas que mon fils, qui n'avait que dix-huit ans et était donc encore mineur, ne devait pas être emprisonné, mais remis aux juges préposés à la juridiction des mineurs. Seule l'incarcération du chat l'avait pré-occupé.*

*Nous restâmes vingt jours en prison durant lesquels la police fédérale s'installa dans notre logement, relevant les stores pour donner l'impression que nous étions chez nous. Elle y reçut et ouvrit mon courrier et installa entre le rez-de-chaussée et le premier étage que nous habitons une permanence policière, véritable souricière qui happait au passage tous ceux qui venaient sonner à ma porte et les conduisait au poste pour y être interrogés.*

## PROTECTION DES LOCATAIRES

### Le logement ou la galerie?

On dit que les Chambres fédérales sont engagées dans un débat ardent pour protéger les locataires contre les hausses abusives des loyers. Car il ne s'agit pas dans la Suisse prospère de loger ceux qui sont sans abri, mais d'abriter ceux qui sont logés.

On dit que les joutes sont chaudes. Est envié, disputé le titre de M. Locataire, qui récompense le meilleur champion, défenseur des « gueux » que dépouillent, loque à terre, les gérances.

#### Consécration de l'abus

Tout cela est particulièrement beau. A la limite du possible dans la constellation politique actuelle. Dont acte. Mais n'en déplaise on s'intéresse ce faisant plus à la galerie qu'au logement. La lutte contre les abus est une tromperie. On ne vise que les abus qui excroissent sur un système en lui-même abusif. On n'élimine que les excès d'un excès. En termes de coiffeur, on se contente d'égaliser les pointes, et d'ajouter un peu de sent-bon !

La réglementation des abus est une consécration de l'abus. Tel est le sens de l'actuelle législation mise en place.

#### Alignement sur le haut

Ne seront pas considérés comme abusifs les loyers qui correspondent à ceux qui sont pratiqués à la ronde. C'est donc la légitimation de l'alignement sur le haut. Ne seront pas considérés comme abusifs les loyers qui correspondent au prix d'acquisition des immeubles, ce qui est la consécration légale des spéculations qui ont précédé l'achat, et, du même coup, la légitimation des spéculations futures puisque la revente (avec fortes marges) pourra être supportée par le nouveau propriétaire qui, non abusivement, haussera les loyers.

Plus grave encore sera la légalisation de l'indexation des loyers en fonction du coût de la vie.

C'est la position du Conseil des Etats. M. Carlos Grosjean, que l'on a connu mieux inspiré, s'est fait le champion de cette cause.

D'abord, l'indexation des loyers au coût de la vie est absurde. Les loyers sont un élément déterminant de l'indice des prix. La hausse des loyers entraîne la hausse des prix. Rendre légale l'indexation signifie que l'on va tourner plus vite encore dans le cercle vicieux de l'inflation.

C'est ensuite insoutenable du point de vue de l'égalité de traitement économique. Car on nous dit : il est juste que le rendement des loyers conserve le même pouvoir d'achat. Mais il est où, le maintien du pouvoir d'achat des épargnants ? Ainsi on ose prétendre qu'il est équitable que les promoteurs immobiliers jouissent de revenus indexés alors qu'ils travaillent avec des capitaux empruntés qu'ils rétribuent et remboursent sans tenir compte de l'indice des prix.

#### La duperie

Troisième injustice. Toute hausse du revenu locatif, nous l'avons ici souvent démontré, correspond à un gain en capital. Celui qui touche 50 000 francs de loyers, qui les augmente de 10 %, qui encaisse 5000 francs de plus, voit simultanément sa fortune croître de 100 000 fr. Est-ce cela que l'on veut ?

La duperie, c'est donc de vouloir s'en tenir à la seule réglementation des abus.

La clarté serait de dire deux choses. La première, que le logement est une denrée chère. Compte tenu des exigences normales de confort, qui doivent être accessibles à toutes les couches de population, compte tenu du coût de la construction, l'immeuble neuf est, rendu clé en mains, coûteux. L'abus commence, et c'est la deuxième chose à dire, quand, grâce à la situation de pénurie, les loyers anciens suivent, se rapprochent ou rejoignent les loyers neufs pour bénéficier, selon un phénomène économique décrit par les écono-

mistes depuis le XIX<sup>e</sup>, de la rente foncière. Nous en sommes encore à Ricardo !

Dès lors, le contrôle des loyers est le fondement de toute politique en la matière. Il assure au propriétaire la correcte rentabilité des capitaux investis, mais il l'empêche de mettre la rente locative dans sa poche.

#### Nationaliser la « rente locative »

Certes le contrôle crée des inégalités de traitement entre locataires, entre ceux qui entrent dans un logement neuf et ceux qui jouissent d'un appartement ancien. Il faut en tenir compte. Cela signifie que la hausse des loyers anciens doit être acceptée, mais au profit de la collectivité. Cela signifie : nationaliser la « rente locative ». Ces sommes ainsi recueillies permettront de faire une politique active du logement, de soutenir les coopératives d'habitation.

On répète que sans perspective de rendement élevé, on découragera les constructeurs de construire, qu'on aggravera la pénurie. C'est une rengaine : elle est au secteur immobilier, ce que la poule aux œufs d'or est au secteur fiscal. Pourtant la SBS vient de créer une fondation pour développer la construction sans autre but lucratif que le rendement des capitaux. Qu'on applique extensivement cette formule au lieu d'en faire un alibi !

#### Une politique du logement

Une politique du logement et non pas une politique de la galerie tient en trois volets : contrôle des loyers, nationalisation de la rente locative, appui décisif aux coopératives d'habitation.

Pour un tel programme, il n'y a pas de majorité parlementaire, c'est vrai; pas de majorité populaire même, c'est possible.

Mais, si demain, on veut aboutir à une prise de conscience, il est indispensable, quand le Parlement dose les tranquillisants, de réaffirmer les principes d'une politique du logement.